

DECRET N°72-15 du 29 janvier 1972  
portant nomination aux grades supérieurs

LE CONSEIL PRESIDENTIEL,

- VU la Déclaration du 30 avril 1970, instituant un Conseil Présidentiel ;
- VU l'Ordonnance n° 70-34/CP du 7 mai 1970, portant Charte du Conseil Présidentiel ;
- VU la Loi n° 60-32 du 28 juillet 1968, portant création de Forces Armées Dahoméennes,
- VU l'Ordonnance n° 69-34/PR du 17 octobre 1970, portant statut général des Personnels Militaires des Forces Armées Dahoméennes ;
- VU l'Ordonnance n° 70-42 CP/DN du 24 juillet 1970, portant organisation Générale de la Défense et l'Ordonnance n° 70-44 qui l'a complétée ;
- VU le Décret 70-81/CP du 7 mai 1970, portant formation du Gouvernement et le Décret n° 71-149 du 4 août 1971, qui l'a modifié ;
- VU l'Arrêté n° 492/DSFA du 11 septembre 1961, portant création de la Gendarmerie Nationale ;
- VU le Décret n° 71-258 du 30 décembre 1971, portant articulation de la hiérarchie des Personnels Militaires en différents corps ;
- SUR proposition de la Haute Autorité chargée de la Défense Nationale ;  
Le Conseil des Ministres entendu ;

DECRETE

ARTICLE 1er. - Sont nommés aux grades supérieurs à compter du 1er Janvier 1972, les Officiers de l'Armée d'Active et de la Gendarmerie dont les noms suivent :

ARMEE DE TERRE

- Au grade de Commandant
  - Capitaine ZOUAROU WALLIS Ibrahim
  - " ALADAYE Michel
  - " COFFI Codjo Pierre
- Au grade de Capitaine
  - Lieutenant AIKPE Michel
  - " TOGNISSO Anastase
  - " HOUNDOKINNOU Joseph

ARME DE TERRE

- Au grade de Capitaine d'Administration
  - Lieutenant BADJOGOUME Hilaire
- Au grade de sous-lieutenant
  - Adjudant Chef COOVI Gaston

GENDARMERIE NATIONALE

- Au grade de Capitaine
  - Lieutenant BEHETON Nestor Amoussou

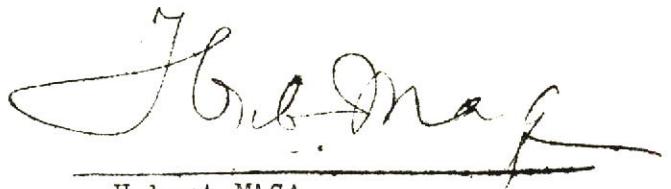
ARTICLE 2.-Le ministre de la Défense est chargé de l'exécution du présent Décret qui sera publié au Journal Officiel.

Fait à COTONOU, le 29 janvier 1972

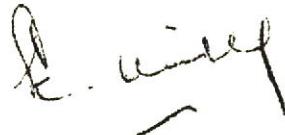
Par le Conseil Présidentiel,



Justin AHOMADEGBE-TOMETIN



Hubert MAGA



Sourou-Migan APITHY

Ampliations :

PCP 6 - MCP 4 - Minis. 13 - HC 2  
SGG 4 - DN 8 - EMAT-EMGN-EMGN 6  
JORD 4 - Intéressé 1 - IAA-DCCT-  
IGF-Gde Chanc; 5 - DB-DC-CF-Solde 4  
Trésor 4 - DI 8 - DEP-DGAJL-Dtion  
Stat 6 -